

Commune de Saint-Germain-du-Pinel
Plan Local d'Urbanisme
 PLAN DU BOURG

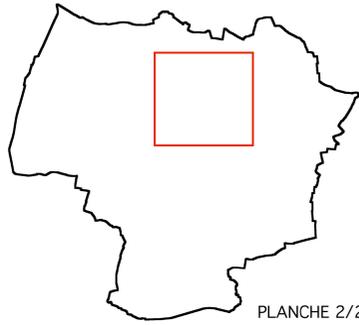


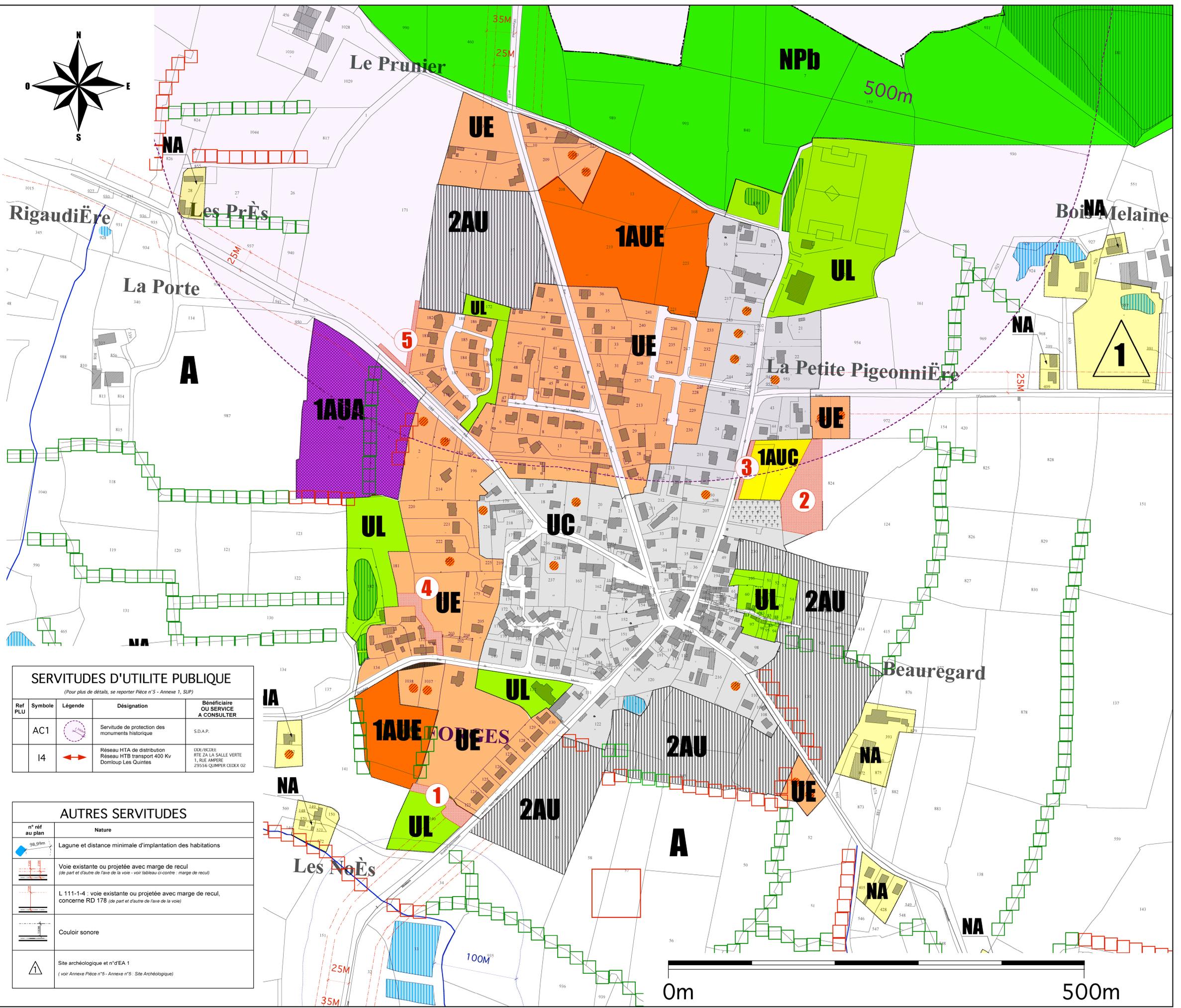
PLANCHE 2/2

Echelle : 1/ 1500

P.L.U. prescrit le Plan modifié par délibération du Conseil Municipal du
 Projet de P.L.U. arrêté le Plan mis à jour par arrêté du
 P.L.U. approuvé le

Bernard Kaleski
 architecte D.P.L.G.
 urbaniste O.P.O.U.
 11 rue Alfred de Musset
 35 000 Fougères
 Tel/Fax : 02 99 94 38 34

Commune de Saint Germain-du-Pinel
 Mairie
 1 rue de la Mairie - 35 370
 Tel : 02 99 96 63 94



LEGENDE

Référence au plan	NATURE
---	Limite communale
---	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
1	Emplacement Réservé : n°_ d'opération (voir tableau ci-contre)
▬▬▬▬▬	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L. 123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
▬▬▬▬▬	EBC : Rideaux boisés à protéger ou à créer
▬▬▬▬▬	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver
●●●●●	PDIPR
▬▬▬▬▬	Réseau hydrographique (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬	Zone humide (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬	Bassins (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬	Espace non constructible
●	Bâti construit récemment (ces informations sont transmises à titre indicatives, elles seront retirées des plans "d'approbation")

EMPLACEMENT RESERVEE

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Placette et accès de zone	1 130 m ²	Commune
02	Extension du cimetière, parking et aménagement des abords	4 190 m ²	Commune
03	Elargissement du trottoir	365 m ²	Commune
04	Accès et voirie	1 110 m ²	Commune
05	Chemin piétonnier et cyclable	660 m ²	Commune

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(Pour plus de détails, se reporter Pièce n°5 - Annexe 1, SUP)

Ref PLU	Symbole	Légende	Désignation	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
AC1	⊙		Servitude de protection des monuments historique	S.D.A.P.
I4	↔		Réseau HTA de distribution Réseau HTB transport 400 Kv Domloup Les Quintes	DDP/BCDEE RTE ZA LA SALLE VERTE 1, RUE AMPERE 29556 QUIMPER CEDEX 02

AUTRES SERVITUDES

n° réf au plan	Nature
98.99m	Lagune et distance minimale d'implantation des habitations
▬▬▬▬▬	Voie existante ou projetée avec marge de recul (de part et d'autre de l'axe de la voie - voir tableau ci-contre : marge de recul)
▬▬▬▬▬	L 111-1-4 : voie existante ou projetée avec marge de recul, concerne RD 178 (de part et d'autre de l'axe de la voie)
▬▬▬▬▬	Couloir sonore
⚠	Site archéologique et n°d'EA 1 (voir Annexe Pièce n°5 - Annexe n°5 : Site Archéologique)

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
RD111	1 ^{ère} catégorie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
	2 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
	3 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD37	5 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie

Commune de Saint-Germain-du-Pinel
Plan Local d'Urbanisme
 PLAN GENERAL



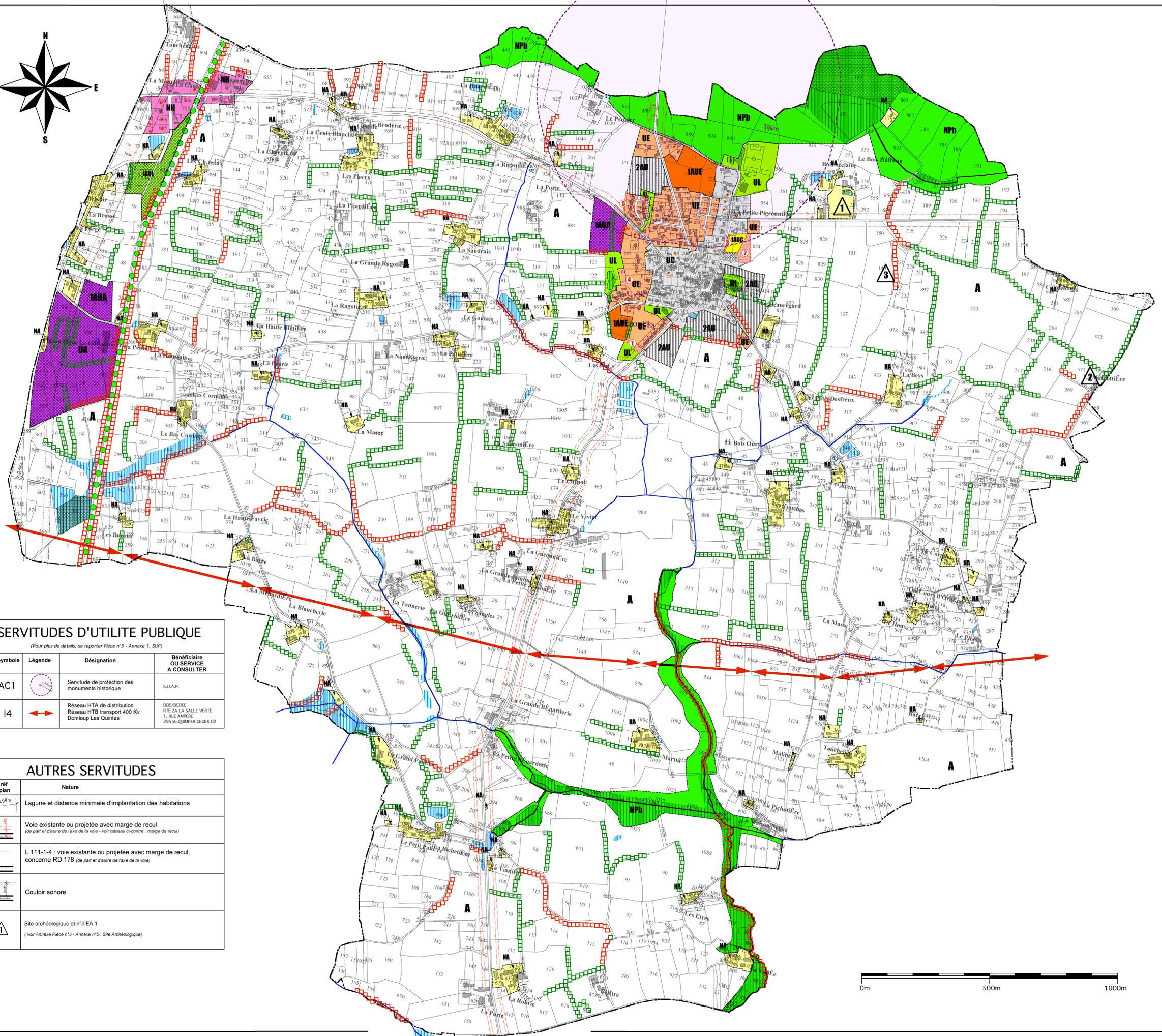
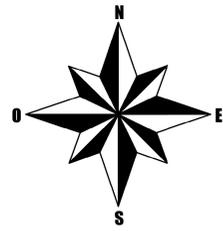
PLANCHE 1/2

Echelle : 1/ 5000

P.L.U. prescrit le Plan modifié par délibération du Conseil Municipal du
 Projet de P.L.U. arrêté le
 P.L.U. approuvé le

Bernard Kaleski
 architecte D.P.L.G.
 urbaniste O.P.O.U.
 11 rue Alfred de Musset
 35 000 Fougères
 Tel/Fax : 02 99 96 63 94

Commune de Saint Germain-du-Pinel
 Mairie
 1 rue de la Mairie - 35 370
 Tel : 02 99 96 63 94



LEGENDE

Référence au plan	NATURE
---	Limite communale
---	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
1	Emplacement Réservé : n° d'opération (voir tableau ci-contre)
▬▬▬▬▬	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L 123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
▬▬▬▬▬	EBC : Rideaux boisés à protéger ou à créer
▬▬▬▬▬	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver
●●●●●	PDIPR
▬▬▬▬▬	Réseau hydrographique (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 Inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬	Zone humide (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 Inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬	Bassins (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 Inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬	Espace non constructible
●	Bâti construit récemment (ces informations sont transmises à titre indicatives, elles seront retirées des plans "d'approbation")

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(Pour plus de détails, se reporter Pièce n°5 - Annexe 1, SUP)

Ref PLU	Symbole	Légende	Désignation	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
AC1	⊕	⊕	Servitude de protection des monuments historique	S.D.A.P.
I4	↔	↔	Réseau HTA de distribution Réseau HTB transport 400 Kv Dornpous Les Quintes	DOE/ROCEE RTE ZA LA SALLE VERTE 1, RUE AMPERE 29556 QUIMPER CEDEX 02

EMPLACEMENT RESERVEE

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Placette et accès de zone	1 130 m ²	Commune
02	Extension de cimetière, parking et aménagement des abords	4 190 m ²	Commune
03	Elargissement du trottoir	365 m ²	Commune
04	Accès et voirie	1 110 m ²	Commune
05	Chemin piétonnier et cyclable	660 m ²	Commune

AUTRES SERVITUDES

n° réf au plan	Nature
98,99m	Lagune et distance minimale d'implantation des habitations
▬▬▬▬▬	Voie existante ou projetée avec marge de recul (de part et d'autre de l'axe de la voie - voir tableau ci-contre : marge de recul)
▬▬▬▬▬	L 111-14 : voie existante ou projetée avec marge de recul, concerne RD 178 (de part et d'autre de l'axe de la voie)
▬▬▬▬▬	Couloir sonore
⚠	Site archéologique et n°d'EA 1 (voir Annexe Pièce n°5 - Annexe n°5 : Site Archéologique)

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
RD111	1 ^{ère} catégorie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
	2 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
	3 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD37	5 ^{ème} catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie

